

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le vendredi 08 Février 2019 à 20 heures 30

L'an deux mil dix-neuf, le huit février, les Membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du premier février, se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Etaient présents : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, Mme BLONDEL Marie-Thérèse, Mme OMER Laure, M. MONTIGNY Frédéric, M. PETTON François, M. RENEAUX William, M. SCEMAMA Fabien

Absent excusé : M. OUIN Christian

Secrétaire de séance : M. MONTIGNY Frédéric

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté à l'unanimité.

MAISON DE SANTE : PARTICIPATION COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers présents la délibération prise lors du Conseil Municipal du 8 juin 2018 validant le principe d'une participation de la commune au financement des projets communaux de maison de santé à Saint-Valéry-En-Caux et de Cany-Barville.

Il s'avère nécessaire, avant l'établissement du Budget Primitif 2019, que le Conseil décide dès maintenant de l'enveloppe financière globale à mobiliser pour ces deux projets et de la répartition de cette contribution financière.

Madame Fleury nous a précisé que ce concours financier devra faire l'objet d'un amortissement sur une durée à définir par délibération.

Après divers échanges, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une enveloppe financière forfaitaire globale de 50 000 € répartie comme suit :

- Commune de Saint-Valéry-En-Caux : 60 %
- Commune de Cany-Barville : 40 %

CONTRIBUTION COMMUNALE AU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU

Une nouvelle conduite d'eau potable sera posée rue du Calvaire à partir de la rue de la Grand-Mare afin de rejoindre la Grande Rue au niveau de l'église via la route de Saint Riquier. Il sera nécessaire de procéder au raccordement de neuf usagers le long de cette nouvelle canalisation d'eau et de procéder à l'installation de deux bornes incendie.

Monsieur le Maire précise que ces travaux seront cofinancés par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre à hauteur de 50% et par la commune pour les autres 50%.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

RACCORDEMENT DE LA COMMUNE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur DUBOC informe les conseillers présents de la possibilité de raccorder notre commune à la station d'épuration de Saint Valéry en Caux par la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif sur la commune d'Ingouville.

En cas d'acceptation du Conseil Municipal réuni ce jour, il nous faudra faire acte de candidature par courrier adressé au Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Après divers échanges, les membres présents acceptent à l'unanimité que nous adressions notre candidature à la CCCA.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (D.E.C.I.)

En complément de la pose de deux hydrants (bornes incendie) prévus rue du Calvaire, Monsieur le Maire précise qu'il nous faudra compléter notre schéma communal de DECI très prochainement conformément aux exigences techniques du SDIS.

PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2019

Monsieur DUBOC rappelle à l'assemblée les différents investissements qui sont en cours de validation et demande aux Conseillers présents de les compléter par des sujétions ou propositions nouvelles. Cela permettra d'intégrer financièrement les investissements retenus lors d'un prochain conseil dans le budget primitif 2019.

SUBVENTIONS SOLLICITEES

La Banque alimentaire du Havre nous sollicite pour le versement d'une subvention. Monsieur le Maire propose de verser la somme de 100 €.

L'Amicale du personnel de la Communauté de Communes « Com'Com & Caux » nous sollicite pour le versement d'une cotisation annuelle d'adhésion par agent communal de 86 €. Quatre agents sont adhérents de cette amicale (2 agents en activité et 2 anciens agents retraités). Il est proposé de participer financièrement pour ces quatre adhésions (soit 344 €).

Ces deux propositions de subvention sont adoptées à l'unanimité.

Association Détente Arc en ciel :

Cette association accompagne depuis 2001 les malades en fin de vie sur le département de la Seine-Maritime. Elle est composée d'une équipe de trente bénévoles intervenants dans des hôpitaux, maisons de retraite, etc....

Le Conseil Municipal souhaite, qu'avant de décider d'une attribution de subvention, il soit demandé des informations supplémentaires à cette association (statuts, budget, etc..).

QUESTIONS DIVERSES

Logement 17 Grande Rue :

Madame BARBOSA Hélène louant le logement communal situé 17 Grande Rue nous a fait part, par courrier recommandé reçu en fin d'année 2018, de sa décision de résilier son contrat de location qui prendra fin au 31 mars 2019. Ce logement sera loué à Madame BELLENGER Stéphanie à compter du 1^{er} mai 2019 pour un prix de location mensuel identique (soit 450 €).

Entretien de divers espaces communaux :

Monsieur VINCENT – Espaces Verts nous a fait parvenir des devis.

Monsieur MONTIGNY Frédéric signale que, suite à l'enfouissement des réseaux, certains poteaux n'ont pas été enlevés le long de la Grande Rue (vers Néville).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et quarante minutes.